



LES FRANÇAIS ET LES RECHERCHES ADN GÉNÉALOGIQUES

Cette étude a été réalisée par Geneanet entre le 19 et le 31 mai 2018, sur un panel de 20 000 utilisateurs en France.



79,2% des sondés sont au fait des tests ADN à visée généalogique

On les sait très en vogue aux Etats-Unis, en Belgique ou encore l'Angleterre ; bien qu'encore interdits en France, ils suscitent l'intérêt du public.

Pourtant, moins de 5 % des généalogistes s'y sont adonnés...

... Du fait de la difficulté de se procurer un test et des législations en vigueur notamment.

A 86 %, ces tests leur ont donné satisfaction puisqu'ils le recommanderaient à un proche.



Plus de 56% des interrogés souhaiteraient réaliser un test ADN

Pour ceux qui n'ont jamais franchi le cap, l'idée leur paraît séduisante. Une proportion qui atteint 85 % chez les sondés de moins de 25 ans.

Pour 3 répondants sur 4, les tests doivent être autorisés en France, si bien encadrés.

Les Français sont en grande majorité favorables à ces tests qui permettraient à beaucoup de lever le voile sur les énigmes de leur généalogie.



Des tests qui se doivent en revanche d'être réalisés par une entreprise européenne, sous le régime du RGPD, pour 9 sondés sur 10.

Les raisons de leur réserve

Parmi les raisons pour lesquelles certains répondants ne souhaitent pas utiliser ces tests : le manque d'intérêt, de sécurité des données, ou encore la fiabilité des résultats.

